

Comment VERSER votre Taxe d'Apprentissage

En 2020, les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage évoluent dans le cadre de la «Loi Avenir professionnel».

L'IUT2 de Grenoble reste habilité à recevoir cette taxe. En 2020, le nouveau barème, appelé solde de la taxe d'apprentissage (anciennement part hors-quota), passera de 23% à 13%.

Ces **13%** pourront être fléchés directement vers l'IUT2 Grenoble sans passer par un intermédiaire. Vous pourrez verser par **chèque** ou **virement**.

Procédure de versement

TAXE APPRENTISSAGE 2020

Par **CHEQUE** Par **VIREMENT**

A l'ordre de
«l'Agent comptable
UGA-IUT2-TA2020»

Sur le compte n° :
10071 38000 00001002053 95

Chèque à envoyer
par courrier à :
IUT2 Grenoble
2 Place Doyen Gosse
38000 GRENOBLE

Libellé de votre
virement :
IUT2-TA2020

 Les attestations de paiement ne seront remises qu'aux entreprises ayant complété le bulletin de promesse de versement. Bulletin disponible sur le site web de l'IUT2, rubrique «Entreprises».



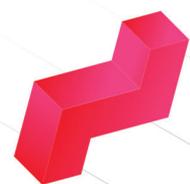
DATE LIMITE DE VERSEMENT

Contact Taxe
IUT2 Grenoble

04 76 28 45 65

guichetunique
@iut2.univ-grenoble-alpes.fr

IUT2 Grenoble
2 Place Doyen Gosse
38031 Grenoble Cedex

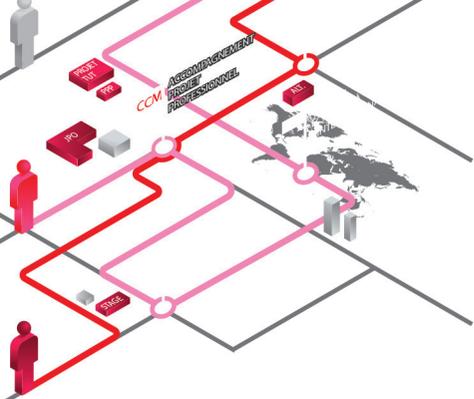


TAXE APPRENTISSAGE 2020



Votre soutien financier
est décisif pour la réussite
de nos étudiants...

#iut2TA2020



INVESTISSEZ DANS LA FORMATION DE VOS FUTURS COLLABORATEURS

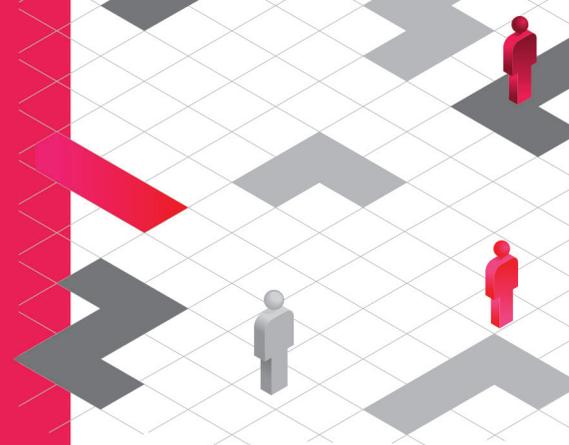
«**L'IUT2 Grenoble** est un acteur incontournable de la professionnalisation pour toutes les entreprises privées ou publiques du territoire Grenoblois.

Il s'engage dans une vraie stratégie d'accueil, d'accompagnement et de réussite de ses publics apprenants lycéens, étudiants, et salariés ou individuels en reprise d'études.

Tout est mis en oeuvre pour les accompagner dans la définition et la construction de leur projet professionnel, et favoriser la formation tout au long de la vie.»



«En choisissant de verser votre taxe d'apprentissage à l'IUT2 de Grenoble, vous participez, à nos côtés, à l'amélioration de l'offre de formation et de l'environnement pédagogique de vos futurs collaborateurs.»



Les projets financés en 2019 grâce à VOUS !

JobBox

En accès libre, disposées au sein de l'IUT, les JobBox permettent aux étudiants de se positionner sur des métiers proches de leurs attentes professionnelles et une mise en relation simplifiée avec les partenaires économiques locaux.



Verser votre Taxe d'Apprentissage à l'IUT2, nous permettra cette année de :

- Mettre en place une **Salle Modulaire** destinée à être un espace, d'accompagnement personnalisé pour le Centre de Compétences et des Métiers, d'accueil pour les membres du Club Entreprises des IUT de Grenoble et d'organisation d'événements tel que des Jobdatings.
- Créer un **Environnement Numérique Professionnel** permettant à nos étudiants d'avoir un seul point d'accès vers l'ensemble de leurs outils de professionnalisation.
- Développer un **site internet des IUT de la région Auvergne-Rhône-Alpes**, offrant une entrée unique aux entreprises leur permettant d'avoir une vision de l'ensemble des plateaux techniques des IUT et de **pouvoir déposer des offres de stage, d'alternance et d'emploi** à destination de nos étudiants.

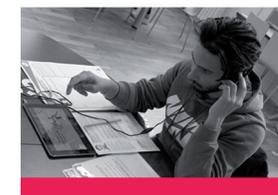


Journée Portes Ouvertes nouvelle génération

Axée sur l'accompagnement individualisé de nos visiteurs afin d'aider chacun à identifier un projet professionnel et à construire le parcours de formation adapté à celui-ci.

Accompagnement interactif

Mis en place dans l'Espace « Parcours de la Professionnalisation » grâce à la mise à disposition de tablettes permettant un accompagnement personnalisé de chaque utilisateur au travers d'un domaine métier.



**Date limite de versement
de la Taxe d'Apprentissage 31 mai 2020**